



Communiqué de presse
Vendredi 27 mars 2020

Crise COVID-19 : le calendrier vaccinal habituel des enfants doit être respecté, le suivi des femmes enceintes aussi

La Ville de Paris rappelle que selon les syndicats de pédiatres, la vaccination des jeunes enfants doit suivre son cours selon le calendrier vaccinal habituel. Le suivi des femmes enceintes doit également être assuré.

La situation actuelle de confinement ne doit pas conduire les parents à repousser la vaccination des enfants de moins de deux ans contre des maladies potentiellement graves (rougeole, méningite...) comme le rappellent les syndicats de pédiatres. A cet effet, 16 centres de PMI continuent d'assurer cette prestation à Paris sur rendez-vous :

<https://www.paris.fr/equipements/centres-de-pmi/tous-les-horaires>

Pour les femmes enceintes, désignées comme des personnes à risque en cette période, un numéro unique a été mis en place pour répondre aux questions relatives au COVID-19, pour le soutien à l'allaitement ou pour toute autre demande relative à la grossesse et à l'accouchement : 01 71 28 13 31.

Par ailleurs, le centre de protection maternelle Cité, situé au sein de l'Hôtel Dieu, reste ouvert et reçoit sur rendez-vous les femmes enceintes sans hébergement stable, pour des consultations et des échographies.

Les consultations des sages-femmes de PMI dans les maternités de l'AP-HP sont également assurées. Les visites des sages-femmes à domicile peuvent être proposées après une première évaluation par téléphone.

Le centre de planification et d'éducation familiale, 12 rue Gaston Tessier, répond quant à lui par téléphone aux questions sur la contraception.

Contact presse :

Service de presse – 01 42 76 49 61 – Presse@paris.fr